

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[160_Correspondances : 1857-1874](#)[Item](#)[Bruxelles, le 10 février 1868, Baron Kerry de Lettenhove à François Guizot](#)

Bruxelles, le 10 février 1868, Baron Kerry de Lettenhove à François Guizot

Auteurs : Kervyn de Lettenhove, Joseph (1817-1891)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Louis-Philippe 1er](#), [Louis-Philippe 1er \(1773-1850\)](#), [Politique \(Belgique\)](#), [Politique \(France\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1868-02-12

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote7, AN : 163 MI 42 AP 160 Papiers Guizot Bobine Opérateur 25

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Kervyn de Lettenhove, Joseph (1817-1891), Bruxelles, le 10 février 1868, Baron Kerry de Lettenhove à François Guizot, 1868-02-12

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 17/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6334>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionBruxelles (Belgique)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 07/06/2024 Dernière modification le 18/06/2024

7 /
rue des fieurs

Monsieur,

La Belgique s'est vivement émue de
cette invasion de l'un de ses voisins.
En 1940, la France, en acceptant
certaines armées, à votre pays, fut
convaincue que s'elle n'avait pas, une
armée française occuperait immédiatement
notre territoire.

Honorables M. Thiers a toujours
reconnu cette allégation; mais aujourd'hui
nos voisins paraissent vouloir maintenir

le fait en expliquant par l'action d'ordre du
roi Louis-Philippe

Me permettez-vous, Monsieur, d'avoir
recours à vos souvenirs et de m'apprendre
quel usage j'ai pu faire de la réponse que
vous m'avez faite le 10 novembre 1830?

Le Roi des Français, vous appelant à
succéder à St. Charles, vous a vraisem-
blablement eues des communications
de quelque nature qu'elles fussent, qui auraient
été faites à la Belgique, et je ne puis
concilier les menaces qu'on lui a faites
ni avec son titre de conservateur la paix,
ni avec l'affection qu'il portait à notre
pays, ni à notre roi.

Cette question l'aurait-il pu résoudre?

Je ne puis
rien dire
à cet égard
la liberté

Sur la question
la Belgique
la Belgique
appeler une
a priori
résultat
liberté de
conscience
sur notre
valeur

J'ai l'honneur

sous-entendu pour vous, de votre
 neutralité et de votre indépendance,
 que vous exercez, je dirais, M. le Président,
 la liberté que je prends aujourd'hui.

Ce qui me touche, j'ai voulu à
 la tribune vous le dire, et que
 le mouvement de la Pologne qui se soulevait
 après un caractère défensif et non
 offensif, et avoir pour but et pour
 résultat non pas d'opprimer les suscepti-
 bilités de ses voisins et surtout leur
 concourir, mais de les ramener
 sur votre intention de ne pas laisser
 voler nos frontières.

Mais l'honneur d'être, M. le Président,

avec le sentiment de la plus haute
considération

Votre très humble et très obéissant serviteur

Bⁿ Kervyn de Lettenhove

Bruxelles, 10 février 1868.